



# PROFESSIONNEL-LE-S DU TRAVAIL SOCIAL

Contre la disparition de nos métiers,  
toutes et tous ensemble  
**le lundi 23 mai** 2016

La destruction des métiers et des diplômes d'État qui les protègent entre dans une phase critique.

Le gouvernement a demandé à la Commission Consultative Professionnelle du Travail Social de finaliser le plan de travail visant cette refonte pour le 21 juin 2016. Cette même instance avait concentré la colère des professionnel-le-s en remettant en cause l'architecture des métiers et des formations dans le cadre des États Généraux du Travail Social. Madame B. Bourguignon, chargée de mission par la Direction Générale de la Cohésion Sociale, a auditionné les contradicteurs pour calmer le jeu et a affirmé le maintien des diplômes actuels dénonçant la précipitation de la CPC.

Au même moment, malgré une mobilisation importante des professionnel-le-s du travail social, le gouvernement a imposé un diplôme unique de niveau V (le DEAES) par fusion des 2 diplômes existants (AMP et AVS) du CASF et l'adjonction du métier d'auxiliaire de vie scolaire, pour soi-disant « favoriser la mobilité professionnelle ».

En **termes de contenus** : un volume plus important dans le cadre de la formation et un manque de lien avec un métier clairement identifié : **de quels professionnels les usagers vont-ils hériter ?** Nul doute : c'est surtout l'intérêt des employeurs qui est visé !

Aujourd'hui, le gouvernement applique la même logique pour les métiers du niveau 3 (ASS1, ES2, CISF3, EJE4, ETS5 ...) à marche forcée, sans concertation réelle, se pliant aux desideratas des employeurs publics et privés.

Sous couvert de respect des accords de Bologne et de reconnaissance de ces métiers au grade licence, c'est un véritable jeu de dupes qui se prépare ! L'objectif est de vider de leurs substances, les contenus de nos métiers et de structurer les diplômes et leurs niveaux différemment...

Même si à ce jour nous ne connaissons pas la stratégie définitive retenue, constat est fait par nos mandatées à la CPC : la fonction accompagnement des publics n'est plus valorisée. **La priorité est à l'employabilité, pour preuve l'étude des structures/figures d'emplois pouvant prétendre à l'attribution du grade licence réservées aux fonctions privilégiant l'encadrement, le management, ou la gestion des organisations** (remettant en cause le CAFERUIS au passage) et ce au détriment de l'accompagnement réservé aux personnels moins qualifiés de niveau IV ou V...

La logique ne consiste pas à définir des métiers mais à étudier des emplois ; elle ne vise pas à répondre aux besoins des populations en formant des professionnels compétents mais à s'inscrire dans l'idéal gestionnaire du moindre coût.

Cette architecture risque d'engendrer des déqualifications massives et un abaissement du coût du travail sans parler de la perte en compétence des futurs professionnels du secteur social !

A l'heure de la complexification des situations, le travail social a besoin de professionnel-le-s qualifié-e-s, et non de simples exécutants, de prises en charge stéréotypées définies par la rationalisation financière !

**NON À CETTE LOGIQUE DU MOINS-DISANT ET DU MOINS-COÛTANT !**

**LA CGT APPELLE À MANIFESTER  
LES 23 MAI ET 21 JUIN 2016  
CONTRE LA CASSE DES MÉTIERS DU SOCIAL**

**Rendez-vous au rassemblement du lundi 23 mai 2016 de 10 à 14h  
Devant la Commission Professionnelle Consultative du Travail Social à la DGCS  
5 Place des 5 Martyrs - Rue du Lycée Buffon à 75 Paris  
Métro Gaité ou Montparnasse**

1 ASS, Assistant Service Social | 2 ES, Educateur Spécialisé | 3 CISF, Conseiller en Intervention Sociale et Familiale | 4 EJE, Educateur de Jeunes Enfants | 5 ETS, Educateur Technique Spécialisé